



## RÈGLEMENT 2025

COURTS ENTRE 2 RIVES : **RESIDENCE D'ÉCRITURE DE COURTS-MÉTRAGES**  
CORSE > JUIN - ITALIE > AOÛT - MAROC - TUNISIE > OCTOBRE  
→ INSCRIPTION POUR LA FRANCE JUSQU'AU 3 AVRIL 2025  
MAROC - TUNISIE JUSQU'AU 31 MARS 2025

### PRÉAMBULE

À l'initiative des membres de la **COOPMED** (Mediterranean Cooperation), la quatrième édition de la résidence itinérante d'écriture scénaristique **COURTS ENTRE 2 RIVES**, consacrée aux courts métrages, est organisée dans quatre festivals situés dans le bassin méditerranéen au cours de l'année 2025. La première session aura lieu au festival **LES NUITS MED DI U FILMU CORTU du 4 au 7 JUIN** à Bastia en **France**. La deuxième session se déroulera au festival **MOLISECINEMA du 5 au 6 AOÛT** à Casalenda en **Italie**. La troisième session aura lieu au **TANGIER FILM FESTIVAL du 2 au 4 OCTOBRE** à Tanger au **Maroc**. Enfin, la clôture se tiendra au festival **VUES SUR LES ARTS du 17 au 19 OCTOBRE** à La Marsa en **Tunisie**. Quatre porteurs de projets (Corse – Maroc – Italie et Tunisie) des quatre régions méditerranéennes participeront à cette résidence itinérante.

### 1 - OBJET DE LA RESIDENCE

« COURTS ENTRE 2 RIVES » a pour objectif de développer une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée pour favoriser l'émergence de jeunes talents et les coproductions internationales. La résidence d'écriture scénaristique s'adresse à tous les porteurs de projets. Les candidats postulent avec un scénario original d'une fiction de vingt minutes maximum ayant vocation à être tourné en Méditerranée. Les 4 lauréats (France – Italie – Maroc - Tunisie) seront sélectionnés par chaque festival du pays de résidence après l'inscription de leur projet par voie numérique auprès des festivals organisateurs. La partie de la résidence d'écriture réunissant les 4 porteurs de projets débutera donc **du (arrivée le 3) 4 au 6 juin (départ le 7) 2025 en Corse à l'occasion du Festival Les Nuits Med di u Filmu Cortu à Bastia**. Cette première partie de la résidence aura pour objectif la structuration de leur scénario et la caractérisation de leurs personnages. La seconde session se déroulera du (arrive le 4) 5 au 6 août (Départ le 7) 2025 pendant le festival MoliseCinéma à Casalenda en Italie. La troisième session aura lieu **au Tangier Film Festival au Maroc du (Arrivée le 1er) 2 au 4 octobre (Départ le 5)**. Ces 2 sessions de la résidence sont dédiées au **renforcement scénaristique du projet**. La résidence se terminera en Tunisie **du (Arrivée le 16) 17 au 19 (Départ le 20) octobre à La Marsa en Tunisie à l'occasion du festival Vues sur les Arts**. La dernière partie proposera une présentation orale (pitches) des projets devant un public et les membres du jury professionnel qui représenteront chaque festival.

### 2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un(e) porteur(se) de projet majeur(e) de **nationalités marocaines, tunisienne et italienne**. **Le candidat français doit résider en Corse**. **Les attestations d'hébergement ne sont pas acceptées**. **Chaque candidat doit habiter dans le pays où sa région de résidence**.
- **N'avoir réalisé aucun long-métrage**.
- **Avoir** réalisé un seul court métrage produit par une société. (Films d'école et les autoproductions qui ont eu (ou non) une distribution sont sans impact sur les conditions d'éligibilité). Il doit s'agir d'un premier courts-métrage.
- Le porteur doit avoir suivi une résidence d'écriture d'une durée minimale de 10 jours s'il n'a jamais réalisé de court-métrage. Une attestation doit être délivrée par l'organisme.
- Le scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de 15 minutes**, ne doit pas dépasser **20 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie, en Corse, au Maroc ou en Italie ou sur les quatre territoires. Le comité de sélection sera attentif aux récits de thématiques en lien avec la Méditerranée. Chaque festival aura la responsabilité de mettre en place son propre comité de sélection.
- Le scénario est écrit en langue française et exceptionnellement en langue italienne mais traduit en français. Les dialogues en langue corse, ou dialecte arabe sont admis mais doivent être aussi traduits en langue française. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre**.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus.
- Il ne sera admis **qu'un seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- Les auteurs-réalisateurs de ces projets doivent présenter un scénario (neuf et original) sans attribution d'une aide au développement.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période de la résidence itinérante**.

### 3 - L'ORGANISATION DE LA RESIDENCE - LOGISTIQUE

- Les festivals sélectionnent les projets respectivement à leur pays et territoire. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les candidats sélectionnés seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable. (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)**
- **Quatre sessions sont organisées (voir les dates et lieux ci-dessus).**
- Les 4 lauréats seront conseillers par des professionnels ou maître de conférences du secteur.
- En Tunisie au festival Vues sur les Arts, **le 18 octobre** les quatre porteurs de projet sélectionnés présenteront oralement leur « pitch » devant un public et les membres du jury.
- La remise des Prix aura lieu le 19 octobre à l'occasion du Festival Vues sur Les Arts à la Marsa.

### 4 – PRIX Courts Entre 2 Rives 2025:

- Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions),
- Une collaboration éventuelle de la chaîne corse Télé Paese, envisagée sous la forme d'un apport en industrie pour la production d'un court-métrage.
- Des accompagnements complémentaires seront proposés par chaque festival.

### 5 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le

- **31 MARS 2025 : Maroc/Tunisie**
- **03 AVRIL 2025** pour la France
- L'inscription est gratuite pour les porteurs de projet marocain et tunisien (nationalité).
- **Une cotisation d'un montant de quinze euros est à régler pour l'inscription des projets français.**

**INSCRIPTION EN FRANCE >> Règlement sur Hello Asso Diffusion KVA ou merci d'envoyer un virement bancaire d'un montant de 15€ (quinze euros) suivant les coordonnées suivantes:  
RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI - IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353  
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI  
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription ENTRE 2 RIVES 2025.**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique rélié en un seul format PDF 6mo à l'adresse pour les projets corses et tunisiens : [courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com) (L'accusé de réception électronique faisant foi).

### 6 - ELEMENTS A FOURNIR

- a. [Le formulaire rempli en ligne https://forms.gle/Y5i1YQLGQmiiuUmHA](https://forms.gle/Y5i1YQLGQmiiuUmHA)
  - b. Un dossier **en un seul PDF comprenant toutes les pièces dans l'ordre.**  
**(Taille maximum : 6 mo – Respecter l'ordre de 1 à 13 lors de la composition du dossier)**
    1. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées.
    2. Lien vers un éventuel film précédent avec ou sans de mot de passe valide jusqu'au 16 octobre 2025.
    3. **Le synopsis court : 3 ou 5 lignes.**
    4. Le scénario **sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.**
    5. La note d'intention d'écriture **et de réalisation.**
    6. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
    7. S'il y a lieu, une courte note sur un producteur pressenti ou confirmé.
    8. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
    9. Tout élément artistique jugé pertinent (moodboard, casting ou autre).
    10. **Copie d'une pièce d'identité.**
    11. **Copie d'un justificatif de domicile (ex. facture téléphone).**
    12. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé.  
**Règlement signé scanné et lié au dossier complet en un seul pdf.**
    13. La preuve du virement bancaire pour les candidats français.
- Envoyer un seul fichier au format PDF regroupant les informations demandées pour valider votre inscription.

## 7 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec les 4 festivals de la COOPMED concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence itinérante et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection. L'auteur(s) des PRIX signera/ront une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et les 4 festivals de la COOPMED. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder aux festivals le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de leurs programmations annuelles. Les festivals auront donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de leurs activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée aux festivals qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production si dépositaire.

## 8 – CONTACTS :

Email France : [courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com)

Maroc : [courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com) + [info@tangierfilmfestival.com](mailto:info@tangierfilmfestival.com) + [fiftanger@gmail.com](mailto:fiftanger@gmail.com)

Italie : [Info@molisecinema.it](mailto:Info@molisecinema.it) + [p.talevi@molisecinema.it](mailto:p.talevi@molisecinema.it)

Tunisie : [courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com) + [hager.chebbi@lagora.tn](mailto:hager.chebbi@lagora.tn)

### L'AUTEUR / REALISTEUR

*Signature, précédé de « lu et approuvé »*

### LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

*Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »*